



## Chronologie de l'interdiction de l'amiante dans le monde



(Mise à jour le 3 Novembre 2015 – source Laurie Kazan-Allen

de « International Ban Asbestos Secretariat » - [www.ibasecretariat.org](http://www.ibasecretariat.org) –

traduction Aléa Contrôles)

Date	Événement
1972	Le <b>Danemark</b> interdit l'utilisation de l'amiante pour l'isolation.
1973	Les <b>Etats-Unis</b> interdisent l'utilisation flochage à base d'amiante à des fins d'isolation. La <b>Suède</b> interdit le flochage à base d'amiante.
1,975	Les <b>Etats-Unis</b> interdisent l'installation de la plupart des calorifugeages à base d'amiante.
1976	La <b>Suède</b> adopte des lignes directrices recommandant l'interdiction de la crocidolite (application en 1982).
1,977	Les <b>Etats-Unis</b> interdisent l'utilisation de l'amiante dans certains matériaux participant à la protection contre le feu.
1978	Les <b>Etats-Unis</b> interdisent tous les flocages amiantés.
1980	Le <b>Danemark</b> interdit l'utilisation de nombreux matériaux en amiante-ciment. <b>Israël</b> présente une série de restrictions sur l'utilisation de l'amiante.
1982	La <b>Suède</b> applique à partir du 1er Juillet la première règle d'une série d'interdictions sur les différents usages de l'amiante.
1983	L' <b>Islande</b> introduit l'interdiction (avec des exceptions) de l'usage de l'amiante sur tous les matériaux (mis à jour en 1996).
1984	La <b>Norvège</b> introduit l'interdiction (avec des exceptions) de tous les types d'amiante (révisé en 1991). <b>Israël</b> introduit sa première interdiction de l'utilisation de l'amiante et de tout matériau en contenant dans le cadre du travail (interdiction totale en 2010).



- 1985 Le **Danemark** étend son interdiction de l'amiante à des produits supplémentaires en amiante-ciment (idem en 1986, 1987 et 1988).
- 1986 Le **Royaume-Uni** interdit l'importation, l'approvisionnement et l'utilisation de crocidolite et d'amosite à compter du 1er Janvier, 1986.  
La **Suède** interdit l'utilisation de l'ensemble des matériaux amiantés.
- 1988 La **Hongrie** interdit l'usage de l'amiante de type amphibole.
- 1989 La **Suisse** interdit l'usage de matériau contenant la crocidolite, amosite et chrysotile (sauf quelques exceptions).  
**Singapour** interdit l'usage de l'amiante dans la fabrication de matériaux.  
Les **Etats-Unis** interdisent la plupart des produits contenant de l'amiante. Cependant, en 1991, cette réglementation est suspendue. En conséquence, la plupart des interdictions originaux sur la fabrication, l'importation, la transformation et de la distribution pour la majorité des produits contenant de l'amiante à l'origine couverts dans la règle finale 1989 sont annulées.
- 1990 L'**Autriche** introduit l'interdiction de l'usage du chrysotile (avec quelques exceptions).
- 1991 Les **Pays-Bas** lance la première d'une série d'interdictions (avec des exceptions) sur diverses utilisations du chrysotile.
- 1992 La **Finlande** introduit l'interdiction (avec des exceptions) sur l'utilisation de la chrysotile (entrée en vigueur 1993).  
L'**Italie** introduit l'interdiction du chrysotile (quelques exceptions jusqu'en 1994).  
La **Hongrie** interdit de l'utilisation de matériaux d'amiante non-chrysotile.
- 1993 L'**Allemagne** introduit l'interdiction (avec dérogations mineures) sur



l'usage du chrysotile, l'amosite et crocidolite ayant été interdits auparavant (exception pour les diaphragmes contenant du chrysotile pour l'électrolyse du chlore-alkalin électrolyse dans des installations déjà existantes). Ceux-ci seront interdits à partir de 2011.

La **Croatie** interdit l'utilisation du crocidolite et de l'amosite.

1994 **Brunei** met en œuvre des règles administratives sur l'usage de l'amiante.

1995 Le **Japon** interdit l'utilisation du crocidolite et de l'amosite.  
Le **Koweït** interdit tous les types d'amiante.

1996 La **Slovénie** interdit la production de produits en amiante-ciment.

**Bahreïn** interdit l'usage de l'amiante.

**Hong Kong** interdit l'importation et la vente de l'amosite et de la crocidolite.

1997 La **France** interdit notamment l'utilisation de l'amiante.

La **Pologne** interdit l'usage l'amiante.

**Monaco** interdit l'utilisation de l'amiante dans tous les matériaux de construction.

1998 La **Belgique** interdit (avec des exceptions) l'utilisation du chrysotile.

L'**Arabie saoudite** interdit l'usage de l'amiante.

La **Lituanie** limite l'utilisation de l'amiante avec une interdiction en 2004.

Le **Liban** interdit l'importation de crocidolite, amosite, anthophyllite, actinolite et de trémolite (l'importation de chrysotile autorisée).

Le **Burkina Faso** interdit la fabrication, la transformation, l'importation, la commercialisation et l'utilisation de matériaux de construction contenant de l'amiante.

La **République tchèque** interdit l'importation de l'amiante.

1999 Le **Royaume-Uni** interdit l'utilisation du chrysotile (avec dérogations mineures).



La **Russie** interdit l'usage de certains types d'amiante

**Djibouti** interdit l'utilisation et la fabrication, la transformation, la vente, l'importation, la mise sur le marché national de toutes variétés de fibres d'amiante (avec quelques exceptions) .

2000 L'**Irlande** interdit l'usage du chrysotile (avec des exceptions).

L'**Estonie** interdit la commercialisation et l'utilisation de tous les types d'amiante (entrée en vigueur le 1er Juillet 2001).

Les **Philippines** interdisent l'usage de la crocidolite, amosite, actinolite, anthophyllite et réglemente l'importation, la fabrication et l'utilisation de l'amiante chrysotile et le transport de stockage et l'élimination des déchets d'amiante chrysotile.

2000/2001 Le **Bésil** (quatre de ses Etats les plus industrialisés interdisent l'amiante (idem dans de nombreuses villes). L'**Etat brésilien de Sao Paulo** met en œuvre une interdiction immédiate.

2001 La **Lettonie** interdit l'usage de l'amiante (exemption pour les produits d'amiante déjà installés devant être repérés).

Le **Chili** interdit l'usage de l'amiante.

L'**Argentine** interdit l'usage du chrysotile, les autres types d'amiante ayant été interdits en 2000.

Le **Oman** interdit l'utilisation de l'amosite et de crocidolite.

Le **Maroc** interdit l'utilisation des amphiboles et des produits en contenant.

La **Hongrie** interdit d'autres produits contenant de l'amiante de type « amphibole ».

2002 L'**Espagne** et le **Luxembourg** interdisent l'usage de l'amiante.



La **Nouvelle-Zélande** interdit l'importation d'amiante brut.

L'**Uruguay** interdit l'importation de la fabrication et l'usage de l'amiante.

La **Malaisie** a indiqué souhaité l'interdiction de l'usage du chrysotile à partir de 2010, mais cela n'a pas eu).

**Malte** interdit l'usage de l'amiante le 28 Juin 2002.

2003 L'**Australie** interdit l'importation, l'utilisation et la vente de produits contenant du chrysotile, d'amosite et de crocidolite ayant été interdits auparavant.

La **Chine** interdit l'amiante pour les matériaux de friction dans l'industrie automobile.

La **Hongrie** interdit l'usage de tous produits en amiante-ciment.

2004 Le **Honduras** introduit une interdiction de l'amiante avec quelques exceptions.

L'**Afrique du Sud** annonce la fin de l'utilisation du chrysotile au cours des 3 à 5 prochaines années.

Le **Japon** interdit l'utilisation du chrysotile dans les matériaux de construction et de frottement à partir du 1er Octobre 2004.

L'île **Maurice** interdit l'usage de l'amiante sauf exceptions.

2005 La **Bulgarie** interdit l'importation, la production et l'utilisation de toutes les fibres et les types de produits contenant de l'amiante à compter du 1er Janvier 2005.

**Chypre**, la **République tchèque**, l'**Estonie**, la **Grèce**, la **Hongrie**, la **Lituanie**, **Malte**, la **Roumanie**, le **Portugal** et la **Slovaquie** interdisent l'usage sous toute forme du chrysotile, les autres formes d'amiante



ayant été interdit précédemment.

Le **Japon** annonce une interdiction totale de l'amiante au Japon dans les 3 ans.

L'**Egypte** interdit l'importation et la fabrication de tous les types de matériaux de l'amiante.

La **Jordanie** impose une interdiction immédiate de l'utilisation de l'amosite et du crocidolite le 16 Août 2005, hors produits de friction, garnitures de freins et plaquettes d'embrayage. Après le 16 Août 2006, toutes les formes d'amiante ont été interdites pour toutes les utilisations.

La **Chine** interdit l'importation et l'exportation de l'amiante amphibole, y compris l'amosite et de crocidolite.

L'**Estonie** mis à jour son interdiction de l'amiante.

La **Croatie** a ajouté l'amiante à la liste des substances interdites en Février (mise en œuvre à compter du 1er Janvier 2006)

2006 La **Croatie**, six semaines après l'interdiction de l'amiante, la fabrication de produits contenant de l'amiante pour l'exportation a été de nouveau autorisée.

2007 La **Chine** introduit le contrôle et la prévention des risques professionnels dans le traitement de l'amiante.

La **Nouvelle-Calédonie** interdit la production, l'importation et la vente de l'amiante.

La **Corée du Sud**, en février 2007, annonce que l'interdiction de l'amiante nationale prendra effet en 2009.

La **Roumanie** interdit la commercialisation et l'utilisation de l'amiante et des produits contenant de l'amiante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (sauf dérogations).



**Gibraltar** interdit l'importation, l'utilisation et la fourniture de tous les types d'amiante et de produits contenant de l'amiante sauf exceptions.

2008 L'**Afrique du Sud** promulgue le 28 mars la Loi de 1989 sur l'interdiction de l'utilisation, la fabrication, l'importation et l'exportation de l'amiante et de matériaux contenant de l'amiante.

**Oman** interdit l'utilisation du chrysotile.

**Taiwan** interdit l'utilisation de l'amiante dans les matériaux de construction.

La **Chine** interdit l'utilisation de l'amiante dans la construction d'infrastructures pour les Jeux olympiques de Pékin et les Jeux asiatiques de 2010.

**Rwanda**: cinq types d'amiante - actinolite, anthophyllite, amosite, crocidolite et trémolite - ont été désignés comme des substances chimiques interdites ou soumises à autorisation temporaire pour la vente, l'importation, l'exportation, le stockage et la distribution.

2009 La **Corée du Sud** interdit l'utilisation de tous les types d'amiante.

L'**Algérie** interdit l'utilisation de tous les types d'amiante et produits contenant de l'amiante.

Les **Seychelles** interdisent les importations d'amiante et produits en contenant.

**Rwanda** a lancé un plan d'action national pour l'éradication de l'amiante des bâtiments dans les cinq ans. Ce délai a été prorogé en de 2013 à 2016.

2010 Le **Qatar** a interdit l'importation de l'amiante.

**Taiwan** interdit la plupart des utilisations de l'amiante (son utilisation



dans les matériaux de construction ayant été interdit en 2008) et annonce que l'interdiction totale serait mise en œuvre dans les dix ans.

Le **Mozambique** approuve une interdiction totale sur la production, l'utilisation, l'importation, l'exportation et le commerce des produits contenant de l'amiante et l'amiante.

La **Mongolie** interdit l'utilisation de l'amosite, crocidolite, anthophyllite, trémolite et actinolite.

La **Turquie** interdit l'utilisation de tous les types.

2011 La **Chine** interdit à partir du 1er Juin, l'utilisation de tous les types d'amiante, incluant le chrysotile, dans les matériaux de revêtement et de construction de mur.

**Israël** interdit de nouvelles utilisations de l'amiante entraînant la suppression progressive de l'amiante friable dans les bâtiments publics, les installations industrielles et de véhicules des forces de défense israéliennes et de l'équipement. Un protocole est mis en place pour assurer que les produits en amiante-ciment contenues dans les bâtiments publics sont identifiés, balisés et gérés. Un nouveau régime de licences régleme l'industrie du retrait de l'amiante.

**Thaïlande** approuve une résolution proposée par la Commission Nationale de la Santé visant à interdire l'utilisation de l'amiante. Les importations de l'amiante deviennent illégaux à partir de 2011 et la vente de tous les produits à base d'amiante est interdite à partir de 2012.

La **Mongolie** annule l'interdiction mise en place en 2010. Dans le même temps, le gouvernement indique son intention de diminuer progressivement l'utilisation de l'amiante en vue d'une interdiction totale.



La **Serbie** interdit l'utilisation de toutes les formes d'amiante.

2012 Le **Japon** interdit tout usage de. À partir du 1er mars, la fabrication, l'importation, le transfert, la fourniture ou l'utilisation de matériaux contenant plus de 0,1% d'amiante en poids est.

**Taiwan** annonce son calendrier pour une interdiction totale de l'amiante. À partir du 1er août 2012, l'utilisation de l'amiante est interdite pour la fabrication de certains matériaux de construction. A partir du 1er février 2013, la fabrication de tuiles d'amiante est interdite et en juillet 2018, l'utilisation de l'amiante dans la fabrication de garnitures de frein sera interdite. <sup>6</sup>

La **Chine** souhaite voir développer des substituts de l'amiante dans les matériaux en contenant.

2014 **Hong Kong** adopte le contrôle de la pollution de l'air (amiante).  
Le **Népal** interdit l'importation, la vente, la distribution et l'utilisation de l'amiante (entrée en vigueur le 20 Juin 2015), la seule exception étant pour l'automobile (sabots de frein et disques d'embrayage).

2015 La **Corée du Sud** vote une interdiction totale de l'amiante en supprimant des dérogations permettant l'utilisation de joints et isolants contenant de l'amiante pour les sous-marins et missiles.

